

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

世界知识产权组织

ORGANIZACIÓN MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL



ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

C. 7232
PI - 98

Le 25 novembre 2005

Madame,
Monsieur,

Je me permets de vous rappeler que les questionnaires annuels relatifs aux statistiques de propriété industrielle pour 2004 peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/ipstats/fr/data_collection.

Nous vous saurions gré de bien vouloir télécharger et compléter ces questionnaires dès que possible et les renvoyer à M. William Meredith, chef de la Section des statistiques de propriété industrielle, PCT et brevets, Centre d'arbitrage et de médiation et questions mondiales de propriété intellectuelle, par courrier électronique (ipstats.mail@wipo.int) ou par télécopie (41 22 338 84 95).

Cette année, il conviendra de tenir compte de diverses modifications, notamment la prise en considération des demandes selon le PCT dans les statistiques en matière de brevets et l'incorporation de plusieurs classes dans les statistiques en matière de marques. Vous trouverez ci-joint une note explicative visant à vous fournir des informations utiles pour remplir ces tableaux.

J'espère pouvoir compter sur votre collaboration à l'établissement de notre recueil de statistiques annuelles pour 2004.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in green ink, which appears to be 'Francis Gurry'.

Francis Gurry
Vice-directeur général

Statistiques de propriété industrielle de l'OMPI – Collecte de données pour 2004

Note explicative

Définitions générales

Renseignements fournis par l'office Office concerné	Saisissez le code de pays à deux chiffres de votre office. Cette information apparaîtra automatiquement sur la ligne réservée aux demandes "nationales" dans le tableau.
Notes	Veillez utiliser cette case pour ajouter toute explication nécessaire en rapport avec vos réponses.
Pays d'origine	Le pays d'origine est le pays où est domicilié ou établi le premier déposant ou cessionnaire d'un droit de propriété intellectuelle. Si votre office applique un critère différent en ce qui concerne le pays d'origine, veuillez l'indiquer dans la case réservée aux notes explicatives.
Office de priorité	L'office de priorité est l'office dans lequel a été déposée la demande de droit de propriété intellectuelle présentant la priorité la plus ancienne.

Définitions relatives aux brevets

Demandes nationales ou régionales directes	Veillez indiquer le nombre de demandes déposées ou de brevets délivrés par des procédures nationales ou régionales directes. Les désignations en vertu du PCT ou des systèmes régionaux de brevets ne doivent pas être indiquées dans cette catégorie.
Brevets nationaux ou régionaux par la voie du PCT	Veillez indiquer le nombre de demandes déposées ou de brevets délivrés par la voie du PCT. Les désignations en vertu du PCT ou des systèmes régionaux de brevets ne doivent pas être indiquées dans cette catégorie. Si votre office n'établit pas une distinction entre les demandes déposées et les brevets délivrés par la voie nationale et les demandes déposées et les brevets délivrés par la voie du PCT, veuillez l'indiquer dans la case réservée aux notes explicatives et faire figurer sur toutes les demandes la mention "Demandes nationales ou régionales directes".
Brevets en vigueur – Voie nationale, PCT, régionale	Veillez indiquer le nombre de brevets en vigueur à la fin de l'année délivrés par les voies suivantes : nationale – sur la base d'un dépôt national direct auprès de votre office. PCT – sur la base d'une demande au titre de la phase nationale selon le PCT déposée auprès de votre office. régionale – sur la base des brevets délivrés directement par un office régional et en vigueur dans votre office ou votre pays. régionale par la voie du PCT – sur la base d'un brevet au titre de la phase régionale selon le PCT délivré par un office de brevet régional et en vigueur dans votre office ou votre pays.

Marques et dessins et modèles industriels – Définitions

Nombre de demandes ou d'enregistrements et de classes	Une demande unique peut porter sur une ou plusieurs classes selon la juridiction en vigueur. Veillez indiquer le nombre de demandes ou d'enregistrements et le nombre de classes demandées dans ces demandes ou enregistrements. Si votre office n'enregistre pas cette information, veuillez l'indiquer dans la case réservée aux notes explicatives et laisser en blanc la colonne réservée aux "classes".
---	--

Modèles d'utilité, Petits brevets, etc.

Type de protection	Un seul type de questionnaire est prévu pour les modèles d'utilité, les petits brevets et les autres formes de protection des inventions par des moyens autres que les brevets. Veillez utiliser un questionnaire pour chaque type de protection par des moyens autres que les brevets existant dans votre pays, et préciser le type de protection dans la case prévue au début du questionnaire.
--------------------	--

